



Chambres
de **Métiers**
et de l' **Artisanat**



RS 5070
Certificateur : CMA France
Date d'enregistrement : 27-01-2020

Pack Micro
**CRÉER SA
MICRO-ENTREPRISE**

Une offre de formation du réseau des CMA

- Emettre les devis et factures conformes
- Tenir le livre d'achat et le livre de recettes
- Gérer la trésorerie de la micro-entreprise
- Réaliser le tableau de bord de suivi de l'activité
- Etablir le chiffre d'affaires et le résultat prévisionnel, anticiper les seuils de CA au regard de la nature de l'activité
- Déterminer les investissements possibles au regard de l'activité et de la forme juridique de la micro et arbitrer
- Evaluer la rentabilité de l'entreprise
- Procéder aux télédéclarations sociales et fiscales obligatoires
- Créer administrativement l'entreprise par voie dématérialisée

**2 jours 280 €*
Net de taxes**

* Possibilité de prise en charge selon votre statut

Cette formation vous intéresse ?

Contactez votre Chambre de métiers et de l'artisanat

artisanat.fr ➤

3006

Service & appel
gratuits

CRÉER SA MICRO-ENTREPRISE

Pack Micro

Programme de la formation

- **S'approprier les fondements du régime micro** : conditions d'accès, incidences juridiques, fiscales, sociales, le CA, les seuils du régime, les conséquences sur le plan personnel, le marché...
- **Calculer le chiffre d'affaires et le résultat prévisionnel**, anticiper les seuils de CA au regard de la nature de son activité
- **Déterminer les investissements possibles** au regard de l'activité et de la forme juridique de la micro et arbitrer
- **Réaliser le tableau de bord de l'activité**, tenir le livre d'achat et de recettes, émettre des devis et factures conformes
- **Gérer la trésorerie** de sa micro-entreprise : anticiper les décalages de trésorerie
- **Analyser l'activité** de son entreprise et connaître sa rentabilité
- **Comprendre et réaliser ses télédéclarations sociales et fiscales** : calendrier, pièces justificatives, ...
- **Procéder à ses démarches** d'immatriculation par voie dématérialisée

Modalités

PROFIL FORMATEUR

Formateur spécialisé en accompagnement à la création / reprise d'entreprise

FORMAT

Formation dispensée en présentiel ou en distanciel

SUIVI

- Une attestation de suivi de formation sera remise en fin de formation
- Une attestation de réussite à la certification sera remise à condition que les épreuves d'évaluation soient validées.

PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite aucun prérequis hormis pour la formation à distance pour laquelle il faut posséder le matériel nécessaire et avoir une bonne connexion internet.

DURÉE

2 jours (14h) en présentiel ou 5 h en moyenne en distanciel incluant la charge totale de travail.

La formation se déroule **dans les locaux de la Chambre de métiers et de l'artisanat** au niveau local

La formation est également accessible 24h/24 à distance* via la plateforme www.formation.artisanat.fr pour une durée de 30 jours

Renseignez-vous auprès de votre CMA afin de connaître les prochaines dates de session

Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap



* un tutorat est assuré à distance par un référent CMA à chaque apprenant via la messagerie de la plateforme sous un délai de réponse de 2 jours ouvrés. En cas de besoin, une assistance technique et fonctionnelle est disponible par e-mail.

Outils et supports pédagogiques

- Exercices et mise en pratique
- Supports Powerpoints, documentation
- Interne, site Web, mise en situation, tour de table

Public

- Tout porteur de projet de création d'une micro-entreprise ; Demandeur d'emploi ; Salarié ; Retraité

Évaluation

- **Un questionnaire à choix multiples (QCM)** couvre l'intégralité des compétences visées. Chaque QCM est composé de 15 questions, avec chacune 3 possibilités de réponse. Chaque question peut avoir jusqu'à 2 réponses exactes.
- **Étude de cas écrite** : À partir d'un cas pratique comprenant des données chiffrées d'une entreprise en création, le candidat effectue des calculs qui lui permettent d'arbitrer sur les options à retenir pour optimiser l'activité (fiscale, viabilité etc.).

La formation donne lieu à une certification de CMA France. Les compétences sont acquises lorsque le candidat obtient une moyenne supérieure ou égale à 12/20 à l'ensemble des épreuves d'évaluation (obtention de 14/20 au QCM et 10/20 à l'étude de cas)